

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 7 mai 2013 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, en la présence de la conseillère Ginette Dallaire des conseillers Jean-Paul Muir, Clermont Ricard, Louis Godin et Philippe Huart. La directrice générale madame Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Règlement taxation 2013

3.1 Octroi de contrat programme TECQ travaux hôtel de ville

4. Période de questions

5. Tour de table des conseillers

6. Clôture de l'assemblée

7. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Louis Godin et secondée par la conseillère Ginette Dallaire.

2013-05-01

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Clermont Ricard et secondé par le conseiller Jean-Paul Muir.

3. Affaires nouvelles

2013-05-02

3.1 Octroi du contrat programme TECQ travaux hôtel de ville

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été fait sur le site SEAO pour la réfection de l'hôtel de ville de La Bostonnais dans le cadre du programme TECQ 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre (4) soumissions pour l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal octroi le contrat : Travaux de réfection TECQ Mairie Bosto01-13 à l'entrepreneur Les constructions Leblanc et Sinotte Inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 73 526.51 \$ taxes incluses.

4. Période de questions

Période de questions débute à 19 h 42 et ce termine à 19 h 50.

5. Tour de table des conseillers

6. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

7. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 53

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale